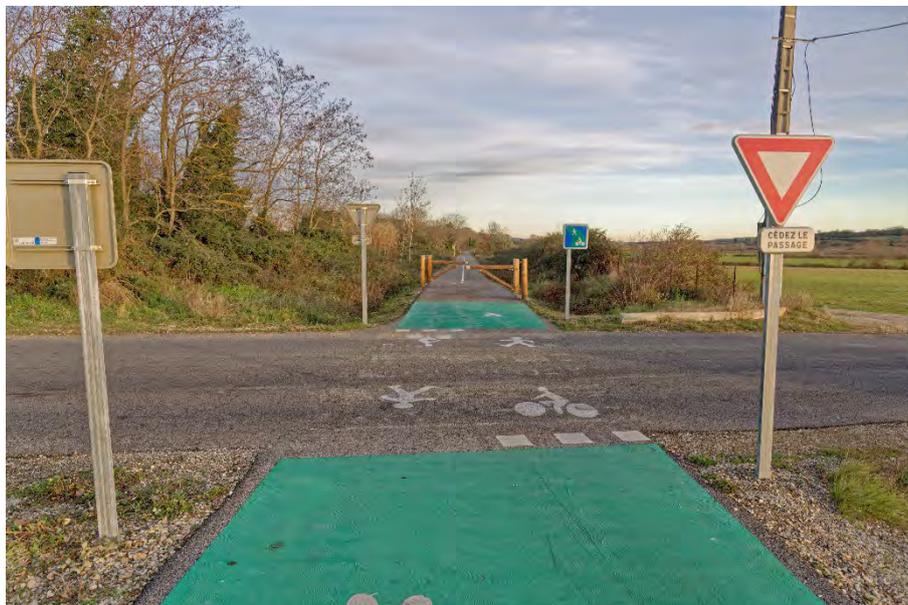


## 5. Lier l'aménagement du territoire à la protection de l'environnement

La volonté des élus est de mettre en œuvre une politique d'aménagement qui permette à chaque citoyen d'**adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement** et de bénéficier d'un cadre de vie de qualité.

Cette politique s'applique grâce aux actions suivantes :

- Une meilleure intégration des circulations douces au sein du tissu urbain en aménageant le réseau routier ;
- L'amélioration du bâti neuf doit permettre de limiter les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ;
- Le développement de l'offre de services publics et de commerces, au sein de la commune, doit permettre de réduire les déplacements vers l'extérieur ;
- La limitation de l'étalement urbain doit permettre de sauvegarder les espaces agricoles et naturels ;
- Le bannissement des produits chimiques et phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts du village ;
- La végétalisation raisonnée du village par l'utilisation de plantes adaptées au climat méditerranéen ;
- La mise en valeur et la connaissance du patrimoine naturel, paysager et bâti doit permettre de le protéger sur le long terme.



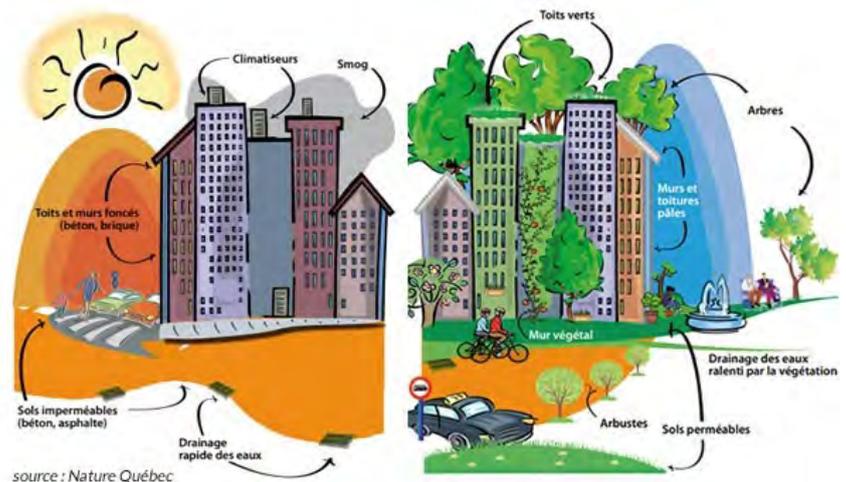
## 6. Anticiper le changement climatique

Le changement climatique est au cœur de nombreuses politiques globales qui se mettent peu à peu en place à différentes échelles.

La révision du PLU semble être le moment opportun pour mettre en œuvre plusieurs outils permettant de **lutter contre ce phénomène**, ou à minima de **l'anticiper**.

Ces actions se veulent pédagogiques, par la diffusion d'information, mais également pratiques par la mise en œuvre de certaines actions :

- Lutter contre les îlots de chaleur en ville par la restructuration de certains espaces afin d'y réduire les emprises imperméabilisées au profit de nouvelles surfaces végétales ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols et maintenir un maximum d'espaces verts en instaurant un coefficient d'imperméabilisation dans le règlement du PLU ;
- Interdire le développement du bâti résidentiel en dehors de l'enveloppe urbaine ;
- Promouvoir la rénovation et l'isolation des bâtiments en autorisant de nouveaux modèles de construction plus respectueux de l'environnement et plus durables.



Par ces actions, la municipalité souhaite initier un changement des comportements et des modes de vie, plus responsables, plus économes et plus durables.

## 7. Développer les énergies renouvelables sur le territoire communal

Argilliers bénéficie d'un **important ensoleillement** qui est propice au développement de la production d'énergie solaire photovoltaïque.

Le développement du photovoltaïque en toiture est ainsi largement encouragé et se traduit dans le règlement du PLU.

De plus, la commune est favorable au développement de parcs photovoltaïques sur son territoire.

Un projet est en cours de développement sur le nord de son territoire, au sein de la zone naturelle. La commune est favorable à la création d'un parc photovoltaïque au sol sur ce secteur, sous réserve que ce projet soit autorisé par les services de l'Etat et qu'il démontre une bonne prise en compte des enjeux environnementaux.





## SCHÉMA DE SYNTHÈSE DU PADD

1

Encadrer le développement urbain en réduisant la consommation d'espaces tout en anticipant le changement climatique



Contenir l'étalement urbain en fixant les limites de l'enveloppe urbaine actuelle



Mobiliser les surfaces libres au sein de l'enveloppe urbaine pour créer de nouveaux logements



Construire de nouveaux logements en extension urbaine en diversifiant la typologie de bâti et en produisant du logement social



Préserver et développer les espaces verts en ville (ilots de fraîcheur + végétalisation)



Développer et intégrer des itinéraires de circulations douces en s'appuyant sur le réseau routier existant

## ORIENTATION N°2

# AMELIORER LE CADRE DE VIE DES ZONES URBAINES TOUT EN PRESERVANT LES MILIEUX NATURELS, AGRICOLES ET LA TRAME PAYSAGERE DU VILLAGE

### 1. Améliorer le cadre de vie des zones urbaines

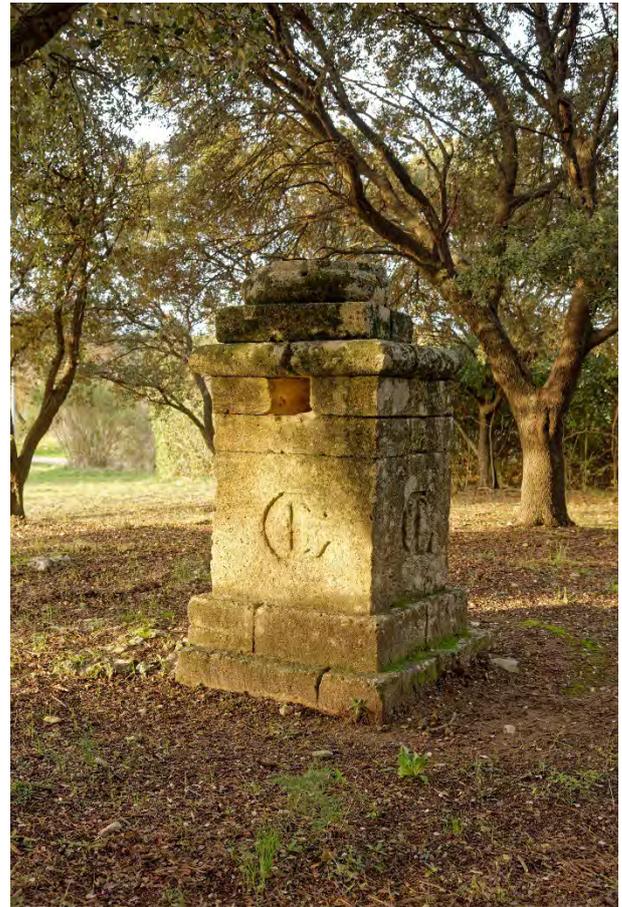
La commune d'Argilliers bénéficie d'un cadre de vie particulièrement préservé du fait de son éloignement des grands axes routiers et d'une implantation dans un secteur naturel et agricole de grande qualité.

La zone urbaine est relativement condensée et le bâti isolé est inexistant. L'atmosphère de « petit village » a pu être conservée grâce à un **développement maîtrisé et faiblement consommateur d'espaces**.

Le travail constant des élus pour préserver le cadre de vie villageois doit être poursuivi, notamment par les actions suivantes :

- Contenir le bâti dans l'enveloppe urbaine ;
- Densifier la production de nouveaux logements sans dénaturer le paysage urbain ;
- Maintenir et développer le tissu végétal ;
- Protéger et mettre en valeur les éléments architecturaux et patrimoniaux, notamment les « Fabriques » du Château.





## 2. Développer des espaces publics mêlant bien-être des habitants et environnement

Les espaces publics représentent des endroits stratégiques, aussi bien pour la santé physique et morale des habitants que pour la préservation de l'environnement. En effet, des lieux comme les aires de jeu et les parcs constituent des îlots végétalisés vecteurs de différents rôles pour les habitants :

- Rôles sociaux : un lieu d'éveil et de jeu pour les enfants, un lieu de rencontre, un lieu favorisant le lien social, un lieu participant à la santé et au bien-être des habitants, etc.
- Rôles écologiques : un lieu favorisant la biodiversité locale, un lieu permettant d'atténuer les îlots de chaleur, etc.

La commune dispose d'une aire de jeu située à proximité du parking communal et de la mairie. Cet espace constitue un lieu important de la vie sociale du village.





Un autre levier d'action de la commune est le développement de pistes cyclables et de zones piétonnières sécurisées. Malgré des efforts de sécurisation des aménagements piétonniers au sein des lotissements les plus récents, le village manque encore de zones sécurisées dédiées aux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement tels que la marche ou la pratique du vélo.

Le développement de ces modes de circulation répond à des enjeux de protection de l'environnement et de santé publique. Ainsi, la commune souhaite prendre sa part dans ces changements de comportements.

De futurs aménagements sur le réseau routier pourraient mieux intégrer la place du piéton et du cycliste. Les élus seront donc attentifs à cette problématique dans le cadre de futurs investissements.

C'est notamment le cas avec le projet d'aménagement d'un circuit permettant de rallier la voie verte au sud du village en empruntant un itinéraire sécurisé qui permettrait par ailleurs de découvrir les Fabriques du Baron de Castille. Ce projet fait l'objet d'une réflexion conjointe avec la communauté de communes du Pays d'Uzès, s'inscrivant dans le Schéma de Mobilité Durable.

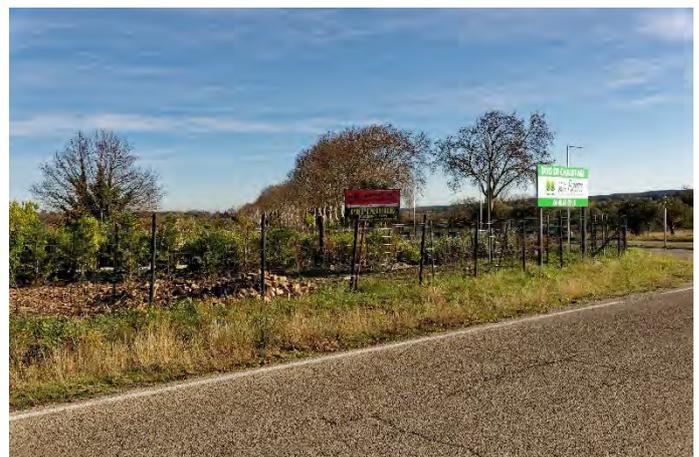
### 3. Améliorer et diversifier l'offre de commerces de proximité

L'offre de services et de commerces de proximité est très limitée à Argilliers.

Le faible nombre d'habitants et la proximité avec des villages et villes plus importants ont eu pour conséquence de réduire considérablement les opportunités de développement de ces services sur le territoire communal.

De ce fait, les habitants de la commune ont pour habitude de trouver les services et commerces de proximité à Uzès ou à Vers-Pont-du-Gard.

La création d'une offre communale ne pourra aboutir qu'à la condition d'une augmentation et d'un rajeunissement de la population, d'où la nécessité de créer une **nouvelle dynamique démographique** par le levier de l'accessibilité au logement.



## 4. Pérenniser et promouvoir l'activité agricole responsable

La commune d'Argilliers est étroitement liée à l'agriculture, et notamment à la polyculture. Les paysages actuels sont le résultat de plusieurs décennies, voire de plusieurs siècles d'exploitation agricole.

La municipalité souhaite contribuer au maintien des exploitations et à l'installation de nouveaux agriculteurs en préservant la qualité agronomique des sols. Cette démarche se fera en lien avec les acteurs institutionnels, organismes et associations qui accompagnent l'activité agricole.

Par ailleurs, la commune souhaite encourager les agriculteurs à innover, à valoriser le terroir, à **produire peut-être moins mais mieux** en adoptant des modes de production raisonnés et durables.

Il faut ainsi souligner que plusieurs agriculteurs et exploitants ont adapté leurs pratiques et travaillent d'une manière tout à fait remarquable.

Plusieurs outils sont mis en œuvre pour soutenir la filière agricole locale et des actions supplémentaires seront menées :

- Protéger les terres agricoles grâce à un règlement et un plan de zonage adapté ;
- Encourager l'implantation de nouvelles activités.

Une attention particulière doit toutefois être portée aux secteurs tampons entre les zones urbaines et agricoles. L'objectif est de maintenir une cohabitation apaisée et respectueuse entre l'activité agricole et la vie urbaine.

Le secteur nord, essentiellement naturel, doit être préservé.



## 5. Préserver les paysages et l'environnement naturel

Le territoire communal est marqué par des composantes paysagères tout à fait remarquables : plaine agricole au sud et massif boisé au nord.

La présence d'un environnement naturel riche et varié à proximité immédiate de la zone urbaine contribue grandement à la qualité de vie des habitants de la commune. En effet, n'importe quel habitant d'Argilliers peut se retrouver en pleine nature en moins de 5 minutes à pied. **La protection de ces espaces sur le long terme** représente donc un des objectifs majeurs du projet communal.

C'est dans ce but que les élus souhaitent mettre en œuvre les actions suivantes :

- Conforter des limites d'urbanisation franches entre les zones agricoles et naturelles et les secteurs bâtis ;
- Préserver des ouvertures visuelles sur la plaine agricole entre le village et le Château de Castille ;
- Intégrer la trame verte et bleue dans l'aménagement du territoire ;
- Maintenir un maximum d'espaces verts au sein de la zone urbaine ;
- Préserver la végétation associée aux cours d'eau ;
- Protéger la source de Bornègre et l'ancien aqueduc ;
- Protéger les mares temporaires, identifiées par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie, jouant un rôle fonctionnel pour la reproduction du Triton crêté ;
- Promouvoir et développer une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Il est nécessaire de rappeler que les paysages de la commune sont intimement liés aux richesses naturelles et écologiques. La préservation de ces entités doit contribuer à maintenir voire renforcer un équilibre environnemental fragile toujours plus exposé à la pression anthropique.





**SCHÉMA DE SYNTHÈSE DU PADD**

**2**

**Améliorer le cadre de vie des zones urbaines tout en préservant les milieux naturels, agricoles et la trame paysagère du village**



Contenir l'étalement urbain en fixant les limites de l'enveloppe urbaine actuelle



Préserver et développer les espaces verts publics : pôles stratégiques, rôles sociaux et écologiques



Renforcer et diversifier l'offre commerciale de proximité



Préserver les boisements d'intérêt écologique



Préserver les paysages de garrigues et l'environnement naturel



Préserver les paysages et les terres agricoles de la plaine



Préserver les éléments de la trame verte et bleue, notamment les cours d'eau et leurs abords, les continuités écologiques et leurs corridors



Protéger les mares connues et fonctionnelles pour la reproduction du Triton crêté



Préserver les ouvertures visuelles entre le village et le Domaine de Castille

0 250 500 m